Parc national des Ecrins

Conseil d'administration du 12 mars 2018

Résolution n° 2018- 02 – CA

Approbation de la convention 2018-2020 de rattachement du parc national des Ecrins à l'Agence française pour la biodiversité

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n°2017-65 du 24 janvier 2017 relatif au rattachement des parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité,

Vu le rapport présenté par le directeur de l'établissement public, relatif à la convention 2018-2020 entre les établissements publics des parcs nationaux et l'Agence française pour la biodiversité,

- habilite le directeur de l'établissement à signer cette convention.

Le président du Conseil d'administration

Bernard PERITIER

Le directeur

Pierre COMMENVILLE

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr